UQAM PLAN DE COURS

Session	:	Automne 2011
Cours	:	PHI 4030-50 – Éthique appliquée
Horaire	:	Vendredi 9 h. 30 à 12 h. 30
Local	:	DE-1560
Professeur	:	Christian Saint-Germain
Téléphone	:	987-3000 (poste 4665)

Description officielle

Articulation et application approfondie des thèses et concepts éthiques sur des problèmes spécifiques reliés à l'évolution du droit et de la technique, en ce qui concerne plus particulièrement la bioéthique (éthique de l'expérimentation, manipulations génétiques, fertilisation, euthanasie) et l'éthique des collectivités (éthique des administrations, des tribunaux, des institutions et des chartes).

Objectifs de ce cours

Ce cours vise à fournir aux étudiants-es quelques définitions de la notion d'éthique appliquée.

Il vise à examiner (déconstruire) le fondement philosophique de cet exercice ou de cette nouvelle littérature spécialisée.

Il situe cette discipline éthique dans le contexte de la fin du politique et dans la perspective d'un effort de moralisation de la domination technicienne et économique.

Finalement, notre itinéraire tend à mettre en rapport l'achèvement néo-libéral d'une bio-politique avec ses signes précurseurs dans les doctrines combattues lors de la Seconde Guerre mondiale (eugénisme, sélection des sujets, médecine expérimentale, clonage, xénogreffe).

Objectifs spécifiques

Au terme de ce cours, l'étudiante, l'étudiant devra:

Connaître le contexte sociohistorique d'émergence de l'éthique appliquée.

Être initié aux définitions de cette discipline, aux champs épistémologiques de cette nouvelle expertise.

Développer une pensée critique quant à l'inflation du vocable éthique et à sa correspondance avec l'action « démiurgique » des techniques.

Comprendre comment dans une société spectaculaire l'apparence de légitimité éthique est importante à l'avancement des affaires (pharmaceutiques, biotechnologiques, etc.).

Pouvoir se situer par rapport à la situation de consommateur et de la planification sociale du bonheur.

Être sensibilisé à la puissance d'indifférence et au « désapprentissage » du jugement moral indispensable au fonctionnement des assemblages individualistes modernes.

Comprendre les champs de délibérations spécialisés de l'éthique appliquée : suicide assisté, euthanasie, procréation assistée, clonage, etc. et les lieux de sa production (comités d'hôpitaux, université, etc.).

Être en mesure de percevoir la fonction du droit et des Chartes au Québec et au Canada comme « butoir » des questions morales.

Contenu

Définitions de la notion d'éthique appliquée.

Positions divergentes à l'égard du statut et de la fonction de l'éthique appliquée.

Compréhension des implications éthiques de la fin du politique.

Quelques textes sur l'expérimentation violente du sujet humain dans l'espace concentrationnaire.

La société du spectacle comme cadre de la technique et de ses censeurs.

Les nouvelles questions relatives à l'eugénisme et à la manipulation du vivant humain et animal.
Les comités d'éthiques.

Les rapports entre corps humain et personnalité juridique.

ÉVALUATION ET ÉCHÉANCIER

L'évaluation se divisera en deux étapes:

Un travail d'analyse d'un ouvrage ou d'une question sur l'un des thèmes apparaissant dans le recueil de textes obligatoire après approbation du professeur. Pondération: 50% de la note totale. Texte de 15 pages min./max. 20 pages à remettre au retour de la semaine de lecture).

Un take-home à remettre lors du dernier cours portant sur certains textes du recueil afin de vérifier le degré de compréhension des enjeux de notre thème.

Pondération : 50% de la note finale.

Critères d'évaluation:

Satisfaction des exigences et respect des consignes
Ponctualité
Exactitude et précision des données
Capacité d'analyse et de synthèse
Jugement et sens critique
Originalité et créativité
Argumentation et développement de la pensée, cohérence de l'exposition
Qualités formelles de la présentation
Maîtrise de la langue écrite

Remise du travail de mi-session au retour de la semaine de lecture

Take home qui devra être remis lors du dernier cours.

Pondération 50% chacun

Document obligatoire

- Recueil de textes PHI 4030 (que vous trouverez à la COOP)

PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca